

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
LA MARINE : *division administration-
finances ; bureau administration des unités.*

**DÉCISION N° 148/DEF/DCCM/ADM/UNITES
portant constitution d'une formation autonome.**

Du 28 avril 2006.

NOR D E F B 0 6 5 1 0 7 9 S

Références :

Décret 91-671 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2497 ; BOEM 113) modifié ;

Instruction générale 10/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 07 juin 1995 (BOC, p. 3084 ; BOEM 113) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 113

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 31.

Le bâtiment de projection et de commandement *Tonnerre* est constitué en formation autonome à compter du 1er mai 2006.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général, directeur central du commissariat de la marine,

Pierre-Marie ARRECKX.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
LA MARINE : *sous-direction logistique ; bureau approvisionnement de la flotte.*

**DÉCISION N° 352/DEF/DCCM/LOG/AF portant
abrogation d'un texte.**

Du 04 mai 2006.

NOR D E F B 0 6 5 0 8 9 2 S

Texte abrogé :

Circulaire 169/DEF/CMa/4 du 25 février 1982 (BOC, p. 815 ; BOEM 571).

Mot(s) clef(s) : BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 571

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 32.

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

Circulaire 169/DEF/CMa/4 du 25 février 1982 (BOC, p. 815 ; BOEM 571) relative aux filets de sécurité pour planchons de débarquement.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire en chef de la marine, sous-directeur de la sous-direction logistique,

Etienne VUILLERMET.